



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2022

N° 3 **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du  
24 novembre 2022**

		<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres composant le Conseil Municipal .....	<b>49</b>	Nomenclature : 5.2
Membres en exercice .....	<b>49</b>	Numéro : 094-219400686-20221215- lmc134981-DE-1-1
Membres présents .....	<b>40</b>	Date réception : 20 décembre 2022
Membres excusés et représentés .....	<b>8</b>	
Membre absent non représenté .....	<b>1</b>	
Pour .....	<b>48</b>	
Contre .....	<b>0</b>	
Abstention .....	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote .....	<b>0</b>	

Le 15 décembre 2022 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 9 décembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

### Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à M. Aurélien PREVOT, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

### Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 3

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2022**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 24 novembre 2022

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 24 novembre 2022

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le  
Maire

Compte tenu de la  
réception en Préfecture  
le 20 décembre 2022  
et de la publication  
électronique le 22  
décembre 2022

Le Directeur Général des  
Services

Frédéric ERZEN

LE MAIRE,

  
Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance

Carole DRAI

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;  
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	40
Membres excusés et représentés .....	8
Membres absent non représenté.....	1



La séance est ouverte à sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

#### Communications de Monsieur le Maire

- Hommage à Madame Patricia BROUTIN, ancienne Conseillère municipale
- Hommage à Monsieur Jacques HOWILLER, ancien Maire Adjoint
- Modalités de mise en oeuvre du bouclier anti-inflation en faveur des collectivités locales
- Dispositif de prévention des violences faites aux femmes
- Semaine du Handicap à Saint-Maur
- Novembre : mois de l'Economie sociale et solidaire – Matinale des Entreprises

### QUESTIONS ORALES

#### Groupe Saint-Maur Ecologie citoyenne

1. Améliorations envisagées pour le passeur des rives du quai de la Pie ?
2. Envisagez-vous, dans les cours de récréation de notre commune, la mise en place d'espaces plus naturels et adaptés au changement climatique ?
3. Suite à l'installation des bacs à fleurs sur les murets de la place de la Varenne faisant ainsi obstacle à la convivialité et au repos des personnes, qu'avez-vous prévu pour qu'elles puissent continuer à s'asseoir en ce lieu ?

#### Groupe Saint-Maur Avenir

1. Où en est-on de la mise en application des lois sur la protection des lanceurs d'alerte ?
2. Quelle est l'utilisation des locaux du 10/12 avenue Gambetta ?

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

**Désigné, Madame Carole DRAI, secrétaire de séance**

Unanimité

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER  
Maires-Adjointes

M. Jean-Marc BRETON , Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN-SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLEHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR.  
Conseillers municipaux

Etaient absents représentés :

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Aurélien PRÉVOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Cécile BOUTON qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS

Le quorum est atteint.

Au cours de la séance :

Mme Nadia GRONDIN entre au point 16, Mme Carole DRAI quitte la séance au point 18, Mme Carole DRAI entre au point 24, M. Henri PETTENI quitte la séance au point 30, M. Henri PETTENI entre au point 32.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 septembre 2022.

Unanimité

**ADMINISTRATION GENERALE**

3. **Adoption de la charte nationale pour une base de données des adresses locales permettant à Saint-Maur-des-Fossés de certifier la qualité de ses adresses**

**Approuve** l'adoption par la ville de Saint-Maur-des-Fossés de la charte « Base Adresse Locale » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Unanimité

4. **Protocole transactionnel entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la Société Route et assainissements d'Ile de France (R.A.I.F)**

**Approuve** le protocole transactionnel conclu entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et la Société Route et assainissements d'Ile de France (R.A.I.F), visant à résoudre les différents litiges.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Majorité

38 Pour

10 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

4.1. **Risque inondation : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour l'attribution de subvention**

**Approuve** le principe du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2027 porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs qui sera soumis à la labélisation de la commission mixte inondation ;

**Approuve** la maîtrise d'ouvrage des actions proposées par le nom de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés qui délibère dans le projet de dossier du PAPI et comprenant des cofinancements prévisionnels ;

**Autorise** M. le Maire à apporter toute modification des actions permettant de répondre à d'éventuelles remarques de la Commission mixte inondation, sous réserve que ces modifications ne modifient pas la nature de cette (ces) actions (s) et n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour Saint-Maur-des-Fossés ;

**Autorise** M. le Maire à solliciter les subventions correspondant aux actions inscrites à ce programme.

Unanimité

### **FINANCES COMMUNALES**

5. **Réalisations des dépenses d'investissement du budget principal avant l'adoption du budget primitif 2023**

**Adopte** l'ouverture des crédits proposée au niveau du chapitre pour les dépenses d'investissement pour le budget principal,

**Autorise** Monsieur le Maire, à défaut l'Adjoint Délégué à engager, liquider, et mandater les dépenses 2023 dans la limite des crédits votés au niveau du chapitre conformément au CGCT, dans l'attente du vote du budget primitif 2023 du budget principal,

**Autorise** Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué, à liquider et mandater les recettes dues au titre de l'exercice 2023, dans l'attente du vote du budget primitif 2023 du budget principal.

Unanimité

6. **Admissions en non-valeur des sommes irrécouvrables 2022**

**Admet** en non-valeur le montant de 89 582,94 € pour l'exercice 2022.

Unanimité

7. **Créances éteintes 2022**

**Admet** les créances éteintes pour un montant de 34 943,34 €.

Unanimité

8. **"Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne" : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès du Département du Val-de-Marne pour l'attribution de subvention**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Département du Val-de-Marne pour l'obtention de subvention dans le cadre du plan « 50 000 arbres pour le Val-Marne »

Unanimité

9. **Appel à projets "Nature 2050 - Métropole du Grand Paris" : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'attribution de subvention**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'obtention de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Nature 2050- Métropole du Grand Paris »

Unanimité

10. **Création d'aires de jeux libres : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès du Département du Val-de-Marne pour l'attribution de subvention**

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du Département du Val-de-Marne pour l'obtention de subvention pour la création d'aires de jeux libres sur la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

11. **Création d'aires de jeux libres : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Région Ile de France pour l'attribution de subvention**

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de la Région Ile de France pour l'obtention de subvention pour la création d'aires de jeux libres sur la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

12. **Création d'aires de jeux libres : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'attribution de subvention**

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'obtention de subvention pour la création d'aires de jeux libres sur la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

13. **Création d'aires de jeux libres : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Fédération Française de Football pour l'attribution de subvention**

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de la Fédération Française de Football pour l'obtention de subvention pour la création d'aires de jeux libres sur la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

14. **Création d'aires de jeux libres : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'attribution de subvention**

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'obtention de subvention pour la création d'aires de jeux libres sur la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

.../...

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### 16. **Indemnisations des agents municipaux pour la tenue des bureaux de vote**

**Décide** d'arrêter les dotations brutes versées aux agents pour la tenue des bureaux de vote ainsi :

- 250 € pour les 2<sup>èmes</sup> adjoints ;
- 320 € pour les 1<sup>ers</sup> adjoints lors d'un scrutin simple et 360 € en cas de double scrutin ;
- 400 € pour les secrétaires ;
- 520 € pour les agents s'occupant de la centralisation des résultats.

**Annule et remplace** les délibérations des 30/06/2014, 21/11/2019 et 08/04/2021.

**Dit** que ces dispositions s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour les années suivantes.

Unanimité

## ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

### 16. **Cycle de l'arbre en Ville : diagnostic, traitement et replantation sur les Bords de Marne**

**APPROUVE** le diagnostic, le traitement et les replantations des sujets fragiles ou dangereux en Bords de Marne ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à assurer un entretien durable du parc arboré des Bords de Marne.

Majorité

41 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

### 17. **Troisième schéma cyclable de Saint-maur-des-Fossés - stratégie 2022-2025**

**Approuve** la révision 2022-2025 du schéma cyclable visant à définir pour les 3 ans à venir la stratégie de la Ville en faveur du développement de l'usage du vélo ainsi que son programme opérationnel d'investissement ;

**Autorise** le Maire à demander toute subvention s'y rapportant.

Unanimité

## DOMAINES

### 18. **Locaux du Service Relai Jeunesse : autorisation donnée au Maire de signer un bail avec la SCI FIB pour la mise à disposition de locaux dans l'immeuble situé 41, rue des Remises à Saint-Maur-des-Fossés**

**Approuve** le renouvellement de la mise à disposition de la Ville, de locaux en rez-de-chaussée et d'un parking double extérieur dans l'immeuble en copropriété sis 41, rue des Remises à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée N129, appartenant à la SCI FIB représentée par Monsieur Jean-Claude BESNARD, pour accueillir le service municipal R.E.L.A.I. Jeunesse.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tous documents nécessaires associés, pour un loyer annuel de 17 675,04 € TTC et les charges locatives s'y rapportant, ainsi que la taxe foncière, pour une durée de neuf ans.

**Décide** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la commune sur un crédit ouvert pour l'exercice 2022 et à ouvrir aux budgets suivants.

Unanimité

19. **Locaux du Service Relai Jeunesse : autorisation donnée au Maire de signer un bail avec le cabinet GUERIN pour la mise à disposition de locaux dans l'immeuble situé 41, rue des Remises à Saint-Maur-des-Fossés**

**Approuve** le renouvellement de la mise à disposition de la Ville, de locaux en rez-de-chaussée et d'un parking double extérieur dans l'immeuble en copropriété sis 41, rue des Remises à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée N129, appartenant à la SCI Pierre du Bac représentée par Monsieur Franck PIEDFER-QUENEY, pour accueillir le service municipal R.E.L.A.I. Jeunesse.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tous documents nécessaires associés, pour un loyer annuel de 15 758,64 € TTC révisable et les charges récupérables s'y rapportant, pour une durée de neuf ans.

**Décide** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Commune sur un crédit ouvert pour l'exercice 2022 et à ouvrir aux budgets suivants.

Unanimité

## **ENSEIGNEMENT**

20. **Participation financière de la Ville aux centres et camps de vacances organisés par les œuvres privées saint-mauriennes pour l'année 2023**

**Décide** de reconduire les taux journaliers actuels pour l'année 2023 :

- 3,45 € par jour et par jeune en centres de vacances
- 2,55 € par jour et par jeune en camps de vacances

Unanimité

## **FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

21. **Règlement de la Maison des Étudiants**

**Approuve** le règlement de la Maison des Étudiants.

Unanimité

21.1. **Arrivée à Saint-Maur du "Monal" , épreuve phare de la Coupe du Monde d'Épée masculine. Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès des organismes concernés pour l'obtention de subventions.**

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes concernés pour l'obtention de subventions relatives à l'organisation du « Monal », épreuve de la Coupe du Monde d'Épée Homme.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'obtention des subventions susvisées.

Unanimité



23. **Attribution de Subvention aux Associations Sportives dans le cadre de la promotion du Sport (Coupons Sport)**

**Attribue**, au titre de l'année 2022, des subventions aux associations sportives pour un montant de 2 940 €, pour le financement des coupons sport, réparti comme suit.

<b>Vie au Grand Air</b>	<b>1 560 €</b>
Athlétisme	2 coupons
Football	20 coupons
Gymnastique	4 coupons
<b>Saint-Maur Union Sport</b>	<b>1 260 €</b>
Judo	21 coupons
<b>DJOSON</b>	<b>60 €</b>
Taek won do	1 coupon
<b>UCPA</b>	<b>60 €</b>
Equitation	1 coupon

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Unanimité

24. **Attribution de subventions relatives aux commissions Coup de Pouce et Bourse au Permis**

**Approuve** l'attribution de subventions pour un montant de 8 000 euros pour les projets figurant ci-après :

<b>Rémi MONTAGU – Coup de Pouce</b>	<b>1000 €</b>
Étudiant au sein de l'université J. W. Goethe de Francfort en Allemagne dans le Master Money and Finance ainsi que dans le Master Economie et Finance de l'université Paris Dauphine. Souhaite confirmer son projet professionnel : intégrer une position stimulante intellectuellement dans le secteur de la finance. Participation financière pour les frais de scolarité	
<b>Enguerran GUIZOUARN – Bourse au permis (sur dossier)</b>	<b>1000 €</b>
Lycéen Bénévolat auprès de l'équipe d'animation de la Résidence de l'Abbaye. Participation aux activités d'éveils et de loisirs pour les résidents atteints de troubles de la mémoire, porteurs de handicap. Durée : 60 h.	
<b>Sasha PEREIRA – Bourse au permis (sur dossier)</b>	<b>1000 €</b>
Lycéen. Bénévolat à l'association « Les Galipettes ». Assistanat du responsable dans son travail auprès des enfants. Durée : 60 h.	
<b>Lou DEVOS – Bourse au permis (sur dossier)</b>	<b>1000 €</b>
Lycéenne. Bénévolat auprès de deux associations différentes : - l'Entraide Scolaire Amicale : aide aux enfants à faire leurs devoirs, - la VGA Volley : assistance de l'entraîneur auprès d'un groupe de jeunes adolescents. Durée : 60 h.	

<p><b>Stéphane LAROSE</b> – Bourse au permis (<i>sur dossier</i>)</p> <p>En recherche d'emploi. Bénévolat auprès de la section Judo du SMUS. Assistanat au judo d'un éducateur agréé par la fédération et co-encadrement des enfants pendant leur séance de sport. Durée : 60h.</p>	1000 €
<p><b>Xavier SCHMITT</b> – Bourse au permis (<i>sur dossier</i>)</p> <p>Lycéen. Bénévolat auprès de la section Rugby de la VGA. Encadrement des enfants de 3 à 5 ans le samedi matin dans la section Bébé Rugby. Participation également aux manifestations sportives organisées par la VGA au cours de l'année. Durée : 60h.</p>	1000 €
<p><b>Thomas DETOC</b> – Bourse au permis (<i>sur dossier</i>)</p> <p>Étudiant en BTS informatique. Bénévolat au sein de l'association Le Cyclo Recyclé. Durée : 60h.</p>	1000 €
<p><b>Alix PELHATE</b> – Bourse au permis (<i>sur dossier</i>)</p> <p>Étudiante en deuxième année de médecine. Bénévolat auprès des Scouts et Guides de France dans le groupe St Maur Adamville. Participation, pendant les camps d'été et tout au long de l'année, à l'éducation des 8-11 ans et la transmission des valeurs d'entraide, de partage, de respect de soi et des autres et de la nature. Durée : 60h.</p>	1000 €

**Dit** que ces subventions seront imputées sur le budget 2022 de la Ville.

Unanimité

25. **Engagement de la Ville en faveur du handicap et de l'inclusion : Poste de coordination "Pôle Ressources handicap". Convention d'objectifs et de financement de la C.A.F Fonds publics et territoires pour l'exercice 2022.**

**Approuve** la convention d'objectifs et de financement N°202200410 de la C.A.F pour l'exercice 2022.

**Autorise** Monsieur le Maire où son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

26. **Engagement de la Ville en faveur du handicap et de l'inclusion : Renforcer les équipes d'animation pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap - Convention d'objectifs et de financement de la CAF Fonds publics et territoires Exercice 2022.**

**Approuve** la convention d'objectifs et de financement N°202200411 de la C.A.F pour l'exercice 2022.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

## ANIMATIONS

### 27. **Animations de Noël : Piste de rollers dans le cadre du Village de Noël 2022 - tarifs d'entrée avec location de patins**

**Approuve** les tarifs d'entrée avec location des patins tels qu'indiqués ci-dessous :

- Plein tarif : 3 euros,
- Cours de patinage d'une heure : 5 euros,

**Approuve** la gratuité pour

- les accueils collectifs de mineurs de Saint-Maur,
- les établissements Saint-Mauriens spécialisés dans l'accueil de mineurs en situation de handicap,
- les écoles élémentaires de Saint-Maur sur la période scolaire uniquement,

**Dit** que les recettes seront encaissées sur le budget de la ville,

Unanimité

### 28. **Animations de Noël : Ateliers culinaires organisés à la Maison des Arts et de la Culture - Villa Médicis - fixation des tarifs**

**APPROUVE** les tarifs applicables aux ateliers culinaires organisés à la Maison des Arts et de la Culture – Villa Médicis de Saint-Maur.

Unanimité

## AFFAIRES CULTURELLES

### 29. **Salon des Artistes du Val-de-Marne 2022 : dotation du prix de la Ville**

**Approuve** la dotation de 200 € destinée à récompenser le lauréat du prix de la Ville du Salon des Artistes du Val-de-Marne.

Unanimité

## MARCHES PUBLICS

### 30. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'équipements de protection et d'habillement pour les agents de la Police municipale et de "Saint-Maur Proximité" - lots 1 à 3**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture d'équipements de protection et d'habillement pour les agents de la Police Municipale et de Saint-Maur Proximité et toutes les pièces liées à son exécution respectivement avec :

- Lot 1 : Habillement et équipements de protection : La société DOURSOUX sise 20 bis rue Gay Lussac à Chennevières sur Marne (94430).
- Lot 2 : Accessoires divers : La société DOURSOUX sise 20 bis rue, Gay Lussac à Chennevières sur Marne (94430).
- Lot 3 : Armes, munitions et matériel de défense : La société GK Professional sise 150 avenue Galliéni à Bagnolet (93170).

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

37 Pour

7 Contre (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

31. **Attribution de l'appel d'offres ouvert de Fourniture d'articles et équipements de sport - lots 1 à 4**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de Fourniture d'articles et équipements de sport lots 1 à 4, et toutes les pièces liées à son exécution avec les sociétés suivantes :

Lot 1 Matériel de sport gros équipements (hors matériel de gymnastique et piscine) : société AG+ SPORT

Lot 2 Matériel de sport petits équipements (hors matériel de gymnastique et piscine) : société CASAL SPORT

Matériel de gymnastique : société GYMNOVA

Matériel pour les piscines : société ENTREPRISE PAPIER

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

44 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

32. **Attribution de l'appel d'offres ouvert de Fourniture et Maintenance des photocopieurs multifonctions**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de Fourniture et Maintenance des photocopieurs multifonctions et toutes les pièces liées à son exécution avec la société KOESIO IDF domiciliée 9, bd Georges Méliès à 94350 VILLIERS SUR MARNE.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

33. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif aux Extensions, maintenance et dépannage des moyens de secours et systèmes anti effraction des bâtiments communaux - Lots 1 à 4**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux Extensions, maintenance et dépannage des moyens de secours et systèmes anti effraction des bâtiments communaux – Lots 1 à 4, et toutes les pièces liées à son exécution avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Société PROTECT SECURITE domiciliée 18 rue d'Arras - 92000 NANTERRE.
- Lot 2 : Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - SERVICES IDF domiciliée 117 rue du Landy – 93200 SAINT DENIS.
- Lot 3 : Société INEO INDUSTRIE ET SERVICES IDF domiciliée Bâtiment COURLIS 1 - 46/48 avenue Kléber - 92700 COLOMBES.
- Lot 4 : Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - SERVICES IDF domiciliée 117 rue du Landy – 93200 SAINT DENIS.

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

34. **Attribution de l'appel d'offres ouvert relatif au nettoyage de locaux communaux**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif au nettoyage des locaux communaux et toutes les pièces liées à son exécution avec la société suivante :

Europe Services Propreté sise 1 rue Martin Luther King 91170 VIRY CHATILLON

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

35. **Acte modificatif n°1 au marché d'entretien et de travaux neufs de voirie et réseaux divers**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 au marché d'entretien et travaux neufs de voirie et réseaux divers ayant pour objet de rectifier une erreur matérielle et d'ajouter des prix au Bordereau des Prix Unitaires.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

38 Pour

10 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

36. **Acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de sécurité lots 1, 2, 3 et 4**

**Approuve** les projets d'acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de sécurité ayant pour objet de modifier les prix du BPU pour une durée temporaire de trois (3) mois, à compter de la date de notification de l'acte.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

### **COMMUNICATIONS**

37. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

38. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 22 H 00

...

